

**Interventions du Groupe d'Ouverture,  
Vénissieux, TERRE d'AUDACE, TERRE d'AVENIR  
Christophe GIRARD**

**Approbation du compte rendu intégral de la séance publique du 3 octobre 2011 – Favorable**

Concernant ce compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2011, nous souhaitons rappeler que notre demande d'obtenir le rapport d'audit réalisé par la société SURETIS sur le fonctionnement de la sécurité à Vénissieux est restée sans suite. Nous vous renouvelons simplement cette demande.

Par ailleurs, nous avons appris par la presse que le dossier du TOP avait été à l'ordre du jour de la réunion de l'exécutif municipal. Nous tenons à vous dire que nous trouverions normal qu'un tel sujet fasse l'objet d'une information de l'ensemble des élus du conseil Municipal.

Nous allons voter favorablement ce compte rendu extra-light.

\*\*\*

**Rapport 1. Programme d'aide aux plus démunis – Motion – Favorable**

Il est important de mentionner que l'on ne compte pas la France dans les sept pays opposés à cette aide et que cette motion va dans le sens de la demande que la France a faite aux dirigeants européens de mettre la solidarité au cœur de leurs valeurs. Pour cela elle souhaite un maintien de cette aide grâce à un transfert d'une partie du budget de la PAC vers un fond de cohésion sociale. Ce qui la rendrait possible tout en respectant la décision de la Cour de justice européenne.

**Rapport 2. Extension du réseau de chaleur vers le centre-ville – Abstention**

L'histoire récente nous démontre que nous ne pouvons faire confiance à la municipalité actuelle pour ces aspects de chauffage urbain. Les grandes promesses concernant ce merveilleux système collectiviste se sont soldées cet été par des hausses démesurées des charges de chauffage pour nombre de vénissiens. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

Nous profitons de ce rapport pour vous demander où en est le procès concernant la chaudière bois. Vous nous aviez annoncé en 2009 que la reconstruction de cette chaudière serait "*financée en majeure partie par les indemnités obtenues dans le cadre de la procédure judiciaire en cours*". Nous nous étions alors interrogés pour savoir si vous n'étiez pas en train de gager la peau de l'ours avant même de l'avoir vu ? A notre connaissance il n'y a rien de neuf à ce sujet, pouvez-vous nous donner des informations sur l'avancement actuel de cette procédure ?

**Rapport 3. GPV de Vénissieux - Aménagement de l'Ilot Ravel, Lyvet, Lagrange dans le quartier Leo-Lagrange – Abstention**

Pour ce rapport et les 4 suivants notre groupe s'abstiendra, non pas parce que les aménagements des espaces en question ne seraient pas nécessaires, mais parce que nous pouvons avoir des doutes sur la concertation mise en place auprès des habitants lorsque l'on sait comment cela a pu se passer dans d'autres

**Interventions du Groupe d'Ouverture,  
Vénissieux, TERRE d'AUDACE, TERRE d'AVENIR  
Christophe GIRARD**

quartiers [Max Barel !]. Nous ne nous opposons donc pas à ces travaux, mais dans le doute nous nous abstenons simplement.

Pour ne pas reprendre la parole plusieurs fois sur ce sujet, je voudrais ajouter dès maintenant un commentaire spécial concernant le rapport n° 5. Premièrement je constate que vous donnez raison à notre intervention faite au conseil municipal du 17 mai 2010 et que vous aviez pourtant copieusement hué selon votre habitude. J'étais alors intervenu en disant que la place Édouard Herriot, dites autrefois "place rouge", dont l'inauguration avait été en 2007 élogieusement vantée dans la presse locale, n'était toujours pas finie trois ans après ! Je dénonçais notamment le fait que les espaces prévus pour les fleurs n'étaient que de vulgaires pataugeoires à boue et que globalement la place ressemblait plus à un terrain vague qu'au titre élogieux "d'espace paysagé" qui lui avait été pompeusement donné en 2007 ! Aujourd'hui on parle de finir les travaux... avons nous donc si tort que cela ? Merci d'apporter avec ce rapport n°5, même tardivement, la preuve de la cohérence de nos interventions au Conseil Municipal et par là celle de votre hypocrisie lorsque vous fustigiez nos prises de parole.

Comme vous pouvez le constater nous avons de la mémoire et ce constat supplémentaire de vos comportements passés et actuels nous confortent, si cela était nécessaire, dans notre volonté de nous abstenir sur l'ensemble de ces rapports.

**Rapport 14. Adhésion de la Ville de Vénissieux a l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise – Favorable**

A la lecture de ce rapport il nous a semblé que sa rédaction était incomplète. En effet, au sommet de la page 2 la phrase sur les modalités d'adhésion de la ville à l'agence n'est apparemment pas finie...

**Rapport 16. Résidence sociale BILLON - Autorisation a ADOMA ou toute société susceptible de se substituer à elle de déposer une ou des demandes d'autorisation d'urbanisme – Abstention**

Comme quoi il n'y a jamais de fumée sans feu. En effet, j'avais été interpellé en mai ou juin dernier par des habitants du quartier au sujet d'un projet de construction d'une résidence sociale rue Antoine Billon. J'avais pu constater qu'une fois de plus à Vénissieux les élus étaient les derniers à être informés... Les habitants voulant en avoir le cœur net, ont pour certains été se renseigner auprès du Service Urbanisme de Vénissieux, d'autres ont téléphoné à ce même service et ont même questionné des élus de la majorité. Dans tous les cas, de bonne foi ou non, la réponse a été qu'ils ne connaissaient pas l'existence de ce projet. Quelques mois plus tard, force est de constater qu'ils n'avaient pas tord de s'interroger.

Ayant repris contact avec eux pour préparer cette intervention, j'ai pu constater, encore une fois, la totale absence d'information et de concertation de votre part vis-à-vis des vénissiens. Faut-il également évoquer la totale absence d'information au sein même du Conseil de Quartier concerné ? Et vous voudriez encore nous faire croire en votre volonté de démocratie participative et de proximité ?!

Vous savez pourtant très bien que l'installation de ce type de structure n'est jamais anodine et qu'une intégration réussie nécessite un travail de fond. Tout

**Interventions du Groupe d'Ouverture,  
Vénissieux, TERRE d'AUDACE, TERRE d'AVENIR  
Christophe GIRARD**

au contraire, votre approche ne peut que crispier la situation. La réaction des habitants sera à la hauteur de votre incompétence et surtout de votre mépris des vénissiens. Vos méthodes sont vraiment dignes des régimes totalitaires dont vous osez encore faire la promotion de leur idéologie. Des méthodes d'un autre temps. Les vénissiens en ont assez.

Il est évident que dans ce contexte nous ne pouvons que nous abstenir de voter un tel rapport.

**Rapport 18. Marche à bons de commande pour l'aménagement et la location de structures provisoires 'bungalows' - Années 2012 - 2013 - 2014 - Abstention**

Ce rapport ne peut nous laisser indifférent. Bien sûr que la solution des "bungalows" peut toujours être envisagée pour des solutions provisoires qu'évoque ce rapport. Mais qu'en est-il de ces bungalows installés à l'Ecole du centre pour accueillir le Centre de loisir ? Ne sont-ils pas le symbole d'une gestion désastreuse de la ville ? En effet, vous réalisez toujours plus d'opération immobilière sur Vénissieux, notamment vous avez rasé pour cela l'Ecole Romain Rolland, mais ces logements que vous faites construire à tours de bras vont inmanquablement amener des familles et donc des enfants. C'est pourquoi, maintenant que vous avez rasé l'école Romain Rolland, les loueurs de Bungalows ont-ils l'air de beaux jours devant eux...

\*\*\*

**Motion proposée par le Groupe des Elus Communistes et Apparentés au nom de la Majorité Municipale de Vénissieux - Document remis en séance**

*Le texte qui suit est une reconstitution de mémoire de notre prise de parole sans note.*

Je vois que l'on est en campagne électorale [au PC].

Ce débat n'est pas sans intérêt, mais ici nous ne sommes pas à l'assemblée nationale que je sache.

Vous avez parlé de respect du règlement, peut-on respecter les institutions. Ce débat ne relève pas de cette assemblée. Bien sûr que tout intéresse tout le monde, les vénissiens habitent la France, ils habitent même l'Europe et sont également citoyens de la terre ! Il ne faut pas tout mélanger. Cette enceinte n'est pas le lieu approprié pour ce débat.